



AIX en PROVENCE
LA VILLE

Appel à candidatures « Marché de Noël 2025 » Ville d'Aix-en-Provence

Pour les fêtes de fin d'année, la ville d'Aix en Provence organise le Marché de Noël et recherche à cet effet, 49 exposants : produits artisanaux, producteurs locaux, artistes, métiers d'art, produits en lien avec la période de Noël (cadeaux, décorations de Noël, alimentation liée aux fêtes de fin d'année...) pour la période du vendredi 14 novembre au mercredi 31 décembre 2025.

Il sera mis à disposition un chalet en bois de couleur bois de dimensions (4 m x 2,20 m) monté et alimenté en électricité 960Kw soit 4 Ampères, disposant d'un plancher, ouverture de l'auvent par l'avant, façade avant amovible pour accès direct au public, porte d'accès par l'arrière avec serrure, chauffage, une guirlande de sapin artificiel sur le fronton du chalet ainsi que les côtés. De plus une guirlande lumineuse à Led sera fournie.

Pour les chalets alimentaires nécessitant une puissance plus élevée, La ville met à disposition par chalets de restaurations, une prise 32 A triphasé, ou une prise 62 A triphasé en fonction du besoin (document *demande de branchement électrique pour manifestation* à compléter). Le candidat devra se munir d'un tableau divisionnaire, calibré pour son usage. L'ouverture sera conditionnée par la réception d'un rapport de non-conformité rédigé par un organisme de contrôle électrique mandaté par la Ville.

Un gardiennage nocturne par un agent de sécurité sera assuré par les organisateurs : les lundis, mardis mercredis, jeudis et dimanches de 20h00 à 8h00 et les vendredis et samedis de 21h30 à 8h00.

Les chalets seront implantés sur le Cours Mirabeau selon un plan technique défini par la Ville d'Aix-en-Provence.

Les horaires seront les suivants :

Les lundis mardis mercredis jeudis et dimanches : 10h00 20h00

Vendredis et samedis : 10h00 à 21h30

Le mercredi 24 décembre : 10h00 à 19h00

Le jeudi 25 décembre : Fermeture

Le mercredi 31 décembre : 10h00 à 19h00

Critères d'attribution :

1- Qualité ou originalité des produits proposés :

- attribution de points allant de **0 à 17 points** selon appréciation de la Commission de sélection.

2- le caractère artisanal du marché étant privilégié, ce critère sera apprécié de la manière suivante :

- artisan/créateur/producteur/artisan-commerçant/fabricant/producteur agriculteur/ artiste libre/ industriel forain/ : **attribution de 13 points**
- autres: **pas d'attribution de points**

3- Artisan non-sédentaire- sans local commercial :

- attribution de **5 points, supplémentaires**

4- Soin apporté à la présentation du dossier :

- présentation détaillée et de qualité : **attribution de 5 points**
- dossier peu soigné : **pas d'attribution de points**

5- Produit en rapport avec le thème de Noël :

- produits en rapport avec les symboles et la thématique de Noël : **attribution de 5 points**
- produits n'ayant pas de rapport avec la thématique de Noël : **pas d'attribution de points**

6 - Adresse de l'atelier du commerce ou du lieu de fabrication :

- adresse en Pays d'Aix : **attribution de 3 points**
- adresse hors Pays d'Aix : **pas d'attribution de points**

7- Démarche écoresponsable volontariste :

- démarché initiée avec des produits locaux, dotés d'un écolabel, d'une IGP, d'un AOC, démarche de recyclage des matières etc : **attribution de 2 points**
- absence de toute démarche écoresponsable : **pas d'attribution de points**

8- Animation éventuellement proposée sur site : bonus d'1 point

Les candidatures sont à adresser par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
commerce-artisanat@mairie-aixenprovence.fr

Les candidatures sont transmises en format numérique de préférence ou en format papier, à l'adresse suivante :

<u>Format papier</u>		<u>Format numérique</u> A privilégier
<u>par voie postale en RAR</u> Mairie d'Aix en Provence Direction Gestion Espace Public, Commerce & Artisanat CS 30715 13616 AIX EN PROVENCE Cedex 1	<u>sur place :</u> Mairie d'Aix en Provence Direction Gestion Espace Public, Commerce & Artisanat 17 rue Venel - 2 ^{er} étage 13090 AIX EN PROVENCE Cedex 1 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	commerce-artisanat@mairie-aixenprovence.fr Important : Mettre dans l' objet de l'envoi « Marché de Noël 2025 »

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Lundi 21 avril 2025 à 16h00 délai de rigueur (c'est la date et l'horaire d'enregistrement par le service commerce qui prévalent en cas de litige). **Aucune candidature ne sera acceptée après ce délai, les candidatures hors délai seront signalées aux membres de la Commission de sélection avant renvoi en recommandé avec accusé de réception.**

Les candidats devront notamment présenter un dossier de candidature exposant comprenant notamment :

- le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la ville

- un extrait d'immatriculation au registre national des entreprises (ou kbis) daté de moins de 3 mois.
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc.,
- une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance, ainsi que les fiches techniques des produits correspondants lorsque le produit est le fruit d'un processus de fabrication
- Un descriptif des produits **avec photographies anonymes ne devant pas faire apparaître le nom et l'enseigne de l'exposant candidat**
- une liste des participations à différentes manifestations ou marchés de Noël précédents

- Tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature (diplôme d'artisanat, savoir-faire particulier, labels spécifiques...).

Les dossiers de candidature devront être les plus détaillés possibles (afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente).